Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins « Document de sortie » (DOC) en MCO

Définition	Cet indicateur, présenté sous forme de taux, évalue la qualité du document de sortie produit le jour de la sortie du patient.
Justification	Le courrier de fin d'hospitalisation, document signé par un médecin de l'établissement et adressé au médecin de ville ou à la structure de transfert, ou encore remis au patient le jour de sa sortie, est un élément clé de la continuité des soins. Il résume les conclusions de l'hospitalisation et établit des préconisations de prise en charge après la sortie afin d'assurer une bonne coordination « hôpital/ville » ou « hôpital/structure de transfert ». En cas de mutation, les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins doivent être retrouvés dans le dossier. A la fin de chaque séjour hospitalier, une copie des informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins est remise directement au patient au moment de sa sortie (article R 1112-1 du CSP)[1]. Cet indicateur correspond à un premier renforcement des exigences de l'indicateur « Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation » (DEC), avec un délai ramené à zéro jour après la sortie d'hospitalisation, en vue de son évolution ultérieure en un indicateur qui prendra en compte la remise au patient le jour de sa sortie (« Qualité du document de sortie »).
Diffusion publique	Indicateur diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. Diffusion publique des résultats par établissement sur www.scopesante.fr
Type d'indicateur	Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements Pas d'ajustement sur le risque.
Numérateur	▪ Nombre de séjours pour lesquels le document de sortie est produit le jour de la sortie, **ET** ▪ Dont le contenu comprend les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins.
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 séjours.
Critères d'inclusion	▪ Séjours hors séances d'au moins un jour.
Critères d'exclusion	▪ Séances sélectionnées à partir des GHM relevant de la Catégorie Majeure de Diagnostics (CMD) 28, spécifique aux séances ; ▪ Séjours dont la date d'entrée est égale à la date de sortie ; ▪ Séjours des nouveau-nés dits « non hospitalisés » ; ▪ Séjours faisant l'objet d'une prestation inter-établissement, que ce soit en établissement « demandeur » ou en établissement « prestataire » ; ▪ Séjours avec un GHM erreur ; ▪ Séjours avec un GHM 23K02Z (explorations nocturnes et apparentées) ; ▪ Séjours en UHCD non suivis d'un séjour en MCO ; ▪ Séjours de patients décédés ; ▪ Séjours de patients mutés.

1 Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, reprise et complétée dans la loi du 22 Avril 2005.

Mode d'évaluation des niveaux de l'indicateur DOC	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. L'indicateur évalue la proportion de séjours pour lesquels le document produit au moment de la sortie (délai d'envoi égal à 0 jour), comprend les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins. Les éléments qualitatifs indispensables à la continuité des soins à retrouver dans le document de sortie sont les suivants : (1). l'identité du médecin destinataire (nom et adresse) ou du service en cas de mutation ou de transfert ; (2). une référence aux dates du séjour (date d'entrée et date de sortie) ; (3). une synthèse du séjour (contenu médical de la prise en charge du patient) ; (4). et une trace écrite d'un traitement de sortie (au minimum, dénomination des médicaments). La détermination d'un délai d'envoi[2] est possible si le document de sortie est retrouvé et daté. Si le document de sortie n'est pas retrouvé ou s'il n'est pas daté, le critère est considéré comme non conforme. Les délais négatifs sont ramenés à 0.

2 Le délai d'envoi est estimé grâce à la différence entre la date inscrite sur le document de sortie et la date de sortie de l'établissement.

Algorithmes de calcul de l'indicateur DOC en MCO

Le courrier produit au moment de la sortie comprend les éléments nécessaires à la coordination en aval.

<table>
<tr>
<td rowspan="2">Pourcentage de dossiers =
$\sum_{i=1}^{80}$ [num IND DOC]/ $\sum_{i=1}^{80}$ [den IND DOC]</td>
<td>Dossier i :

[num IND DOC]</td>
<td>Si [DPA 17]="Oui"
Et
([DPA 18.1]="Oui" Ou [DPA 18.1]="NA")
Et
([DPA 18.2]="Oui" Et [DPA 18.3]="Oui"
Et
([DPA 18.4]="Oui" Ou [DPA 18.4]="NA")
Et [DEC 1] = "Oui" Et [DDEC] <= 0
Alors
[num IND DOC] = 1
Sinon
[num IND DOC] = 0
FinSi</td>
</tr>
<tr>
<td>Dossier i :

[den IND DOC]</td>
<td>Si [DPA 16.1a] = "Non"
Et [DPA 16.2a] = "Non"
Alors
[den IND DOC] = 1
FinSi</td>
</tr>
</table>